



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Réf. : CR2015-09
Date : 24/10/2015

1/8

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11

Présents : Denis MAIRE, Raphaël SPINELLI, Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Georges DELEVAL, Pascal PLANTARD, Valérie MOSSUZ, Alexandre GROBEL. Marie-Dominique RYCKEBOER, Pascale GUIGONNAT, Emilie CLERC-ROGUET.

Absents excusés : Véronique HUARD, Sylvain COLLIAT, Aurélie CATTEAU, Mélanie BAJOT.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Raphaël SPINELLI

2. COMPTES RENDUS

2.1. Réunion du conseil municipal du 8 septembre 2015.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2.2. Décisions du Maire en vertu des délégations reçues par le Conseil Municipal.

Néant.

2.3. Réunions communales

Néant

3. URBANISME

Les conseillers sont informés que le PLU sera soumis à leur approbation lors du conseil municipal du 10 novembre prochain.

3.1. Permis de construire

Néant.

3.2. Déclaration préalable



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Réf. : CR2015-09
Date : 24/10/2015

2/8

-
- DP 074 145 15 H 0013 déposée par Monsieur Christian GUY pour le changement de bardage de son habitation principale.
 - DP 074 145 15 H 0014 déposée par Monsieur Patrick PYTHOUD pour la construction d'une piscine.

4. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

4.1. Information sur la convention tripartite relative à la gestion d'une partie de la forêt communale entre l'ONF, Annemasse-Agglo et la commune de Juvigny.

Dans le cadre de l'aménagement d'un parking relais P+R au niveau du carrefour des chasseurs, il avait été demandé à Annemasse-Agglo de prendre les mesures nécessaires pour garantir le maintien des espèces protégées. La convention tripartite prévue à cet effet, avait entre autres pour objet de définir des mesures de compensation et un suivi scientifique des espèces concernées sur 6 ans. Les conseillers sont informés que la durée initiale a été revue ; elle sera de 20 ans. La convention sera modifiée dans ce sens.

4.2. Projet de la Savoie.

Le promoteur immobilier « Villes et Villages création » est venu présenter une proposition d'aménagement sur le secteur de la Savoie.

Cette nouvelle projection, très intéressante, permet de constater que les visions d'aménagement peuvent être très différentes d'un promoteur à l'autre.

Monsieur BARBON, directeur de Teractem, a été reçu par Messieurs MAIRE et BEDOIAN. Il lui a été confirmé que la commune ne confiera pas l'aménagement du secteur de la Savoie à Teractem sans mise en concurrence au préalable.

Un projet de convention d'assistance en urbanisme opérationnel est proposé par les services d'Annemasse-Agglo.

Le tableau concernant les frais de la mission n'est pas complété, le conseil est informé que le coût moyen de la journée sera de 500 Euros, pour une durée de mission qui sera à définir par le groupe de travail.

Ce projet d'assistance par l'agglomération pourra s'inscrire un terme dans le schéma de mutualisation.

Annemasse-agglo va également s'engager avec Machilly pour le projet d'aménagement du pôle de la gare avec P+R.

Il est précisé que la convention prévoit dans sa phase 2, de confier à un prestataire extérieur une mission d'assistance juridique. En effet, il faut se prémunir de toutes difficultés, les recours étant devenus fréquents.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Réf. : CR2015-09
Date : 24/10/2015

3/8

Il est enfin à noter que la convention prévoit une méthode de mise en concurrence, il semblerait que cette procédure soit inévitable si la commune souhaite avoir une emprise sur l'aménagement, l'architecture...

Le groupe de travail devra se réunir pour étudier les différentes méthodes préconisées par Annemasse-Agglo et prendre une décision avant la fin de l'année.

4.3. Accessibilité des Etablissements Recevant du Public

Les Etablissements recevant du Public devaient être accessibles aux personnes à mobilité réduite au 31 décembre 2014. L'ensemble des établissements ne satisfaisant pas à cette obligation, une procédure a été mise en place : la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap). Il s'agit de faire un diagnostic des bâtiments et de prévoir les travaux qui les rendront accessibles. La commune est aujourd'hui à la recherche d'un architecte pour conduire cette étude, des devis sont en cours.

4.3. Divers.

- Les travaux de construction des bassins écrêteurs ont pris de l'avance.

5. DÉLIBÉRATIONS

5.1 Soutien de la candidature d'Annemasse Agglo au projet de Territoire à Energie Positive (TEPOS).

➤ Contexte

Le Plan Climat Air Energie Territorial d'Annemasse Agglo vise à réduire les consommations d'énergie, à participer à l'émergence d'une société bas-carbone et à développer les énergies renouvelables, dans une logique d'aménagement durable des territoires. Le territoire étant concerné par un contentieux européen dû à l'excès de particules fines dans l'air, le Plan Climat dispose également d'un volet « qualité de l'air » afin de diminuer les émissions de polluants.

Dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, l'Etat et la Région Rhône-Alpes ont mis en place des appels à candidature afin de financer des projets permettant d'inscrire le territoire dans la transition énergétique.

C'est le cas de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire à énergie Positive » (TEPOS) mis en place par la Région Rhône-Alpes et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

➤ Quel engagement ?

L'objectif pour ces territoires « TEPOS » est de diminuer de moitié la consommation énergétique d'ici 2050 et d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à cet horizon.

➤ **Quel accompagnement ?**

Un lauréat « TEPOS » bénéficiera d'un financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage¹ pour la mise en œuvre des projets du territoire et d'un accès au financement de 500 000 €¹, dans un premier temps, pour la mise en place d'actions concrètes. Des financements supplémentaires pourront être obtenus si une utilisation efficace de cette première somme est effectuée.

¹-Le taux d'aide maximum sera de 80%. Concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage la limite du plafond de subvention est de 100 000 €.

➤ **Contenu de la candidature**

En lien avec les engagements du Plan Climat, le plan d'action du projet de « TEPOS » porte notamment sur les thèmes suivants :

- la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés (particuliers et entreprises),
- la prise en compte des enjeux Climat/Air/Energie dans l'aménagement urbain,
- le développement d'énergies renouvelables,
- la mobilisation des citoyens sur les enjeux Climat/Air/Energie.

Certaines actions énergétiques trouvent leur cohérence à une échelle supérieure à celle du territoire de l'agglomération. De plus, Annemasse Agglo souhaite construire un projet de territoire partagé non seulement par ses communes et les acteurs locaux mais également par les structures voisines ; c'est pourquoi la collectivité réalise une candidature partagée avec la Communauté de communes du Genevois et la Communauté de Communes du Pays de Gex.

➤ **Soutien de la commune de Juvigny dans cette démarche**

La commune de Juvigny partage le constat de la nécessité d'agir vers une transition énergétique. Dans ce sens, des actions ont déjà été engagées à l'échelle communale notamment l'intégration de l'énergie dans l'action urbaine.

Ainsi, elle souhaite s'inscrire dans la dynamique portée par l'agglomération vers un territoire à énergie positive.

Après avoir délibéré,



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Réf. : CR2015-09
Date : 24/10/2015

5/8

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D’AFFICHER** son soutien à la candidature d’Annemasse Agglo à l’appel à manifestation d’intérêt « Territoire à énergie positive ».
- **DE S’ENGAGER** à mettre en œuvre, en lien avec l’agglomération, les actions du projet « TEPOS » visant à inscrire la collectivité dans une démarche de diminution de ses consommations d’énergie et de développement d’énergie renouvelable.

5.2 Convention portant soutien à la lecture publique entre Savoie Biblio et la commune.

L’Assemblée des Pays de Savoie a mis en œuvre un nouveau Plan de Développement de la lecture Publique.

Afin de poursuivre le partenariat et permettre à la bibliothèque de bénéficier des services offerts par Savoie Biblio, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention. La convention a pour objet de définir les conditions de collaboration en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation d’une bibliothèque.

Monsieur le Maire ajoute que Savoie biblio conventionne uniquement avec les communes.

La bibliothèque étant associative, il conviendra de renouveler la convention liant la commune et l’association.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, décide à l’unanimité :

- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention portant soutien à la lecture publique sur un territoire communale
- **D’ELABORER** une convention entre la commune et la bibliothèque.

5.3 – Convention entre la bibliothèque et la commune.

La commune a confié à l’association « Bibliothèque » le soin de gérer et animer une bibliothèque publique destinée à l’ensemble de la population. Il convient d’actualiser la convention entre la commune et l’association en charge de la bibliothèque pour définir les obligations des parties.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l’unanimité :

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d’actualiser la convention de partenariat entre la commune de Juvigny et l’association « Bibliothèque et vie Culturelle à Juvigny »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Réf. : CR2015-09
Date : 24/10/2015

6/8

5.4 – Convention portant sur l’assistance en urbanisme opérationnel entre la commune et Annemasse-agglo

Le groupe de travail constitué pour le projet de la Savoie a considéré que la commune avait besoin d’une assistance à maîtrise d’ouvrage et d’une aide au montage du projet qui devra être conforme aux ambitions de la commune quant à la maîtrise et à la réalisation des objectifs.

Dans ce cadre nous avons rencontré un bureau d’étude et envisagé un appui par les services d’Annemasse-Agglo. Cette deuxième solution semble la plus pertinente.

Une convention d’assistance à urbanisme opérationnel a été proposée par les services d’Annemasse-Agglo.

Cette convention définit le contenu de l’assistance d’Annemasse-Agglo, la méthode, et les différents livrables. Elle définit également le rôle de chaque partie, le planning prévisionnel et les coûts de la mission.

Après avoir pris connaissance de cette convention,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l’unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. QUESTIONS DIVERSES

• **Le Conseil Municipal des Enfants**

Le premier conseil s’est déroulé le 9 octobre. L’ordre du jour portait sur la mise en place du conseil et la création des commissions.

Celui-ci est composé de neuf enfants, les élus référents sont Marie-Dominique RYCKEBOER et Pascale Guigonnat.

Le Maire a expliqué aux enfants le fonctionnement de la commune et de son conseil municipal. Les enfants ont ensuite émis des idées. Le conseil municipal devra s’engager à faire émerger un ou deux projets et les budgéter.

Le CME se réunira 4 fois par an, il en est de même pour les commissions.

• **Personnel**

L’animatrice Audrey DESERT est en arrêt de travail depuis le mois de juin. Elle est actuellement remplacée par Laetitia WILLIEN, agent proposé par le CDG74.

L’agent d’entretien Madeleine CHASSARD est également en arrêt. Elle est remplacée par une personne recrutée directement par la commune.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Réf. : CR2015-09
Date : 24/10/2015

7/8

- **Crèche d'entreprise : la maison bleue**

La société Investisseur des Alpes cherche un exploitant pour la crèche avant de commencer la construction des bâtiments de service sur le site Altéa. Elle est actuellement en discussion avec la Maison Bleue, crèche privée destinée aux communes et aux entreprises. Cette dernière s'est rapprochée des communes intéressées pour la réservation de berceaux, Saint-Cergues, Machilly et Juvigny, et leur demande de formaliser cet engagement.

Bien que la commune soit intéressée par 3 berceaux, il n'est juridiquement pas possible de s'engager pour septembre 2017.

Un marché sera élaboré conjointement par les trois communes courant 2016.

- **Création d'un pôle de service à l'entrée du site Altéa.**

Celui-ci regroupera des avocats, notaires et comptables, soit une trentaine de personnes.

- **Les fonds genevois**

Cette année, il est demandé aux communes d'apporter des modifications uniquement sur la liste des travailleurs suisses ou doubles-nationaux. La liste des permis « G » a été transmise uniquement à titre d'information, cette dernière a été actualisée par l'Office Cantonal Genevois de la Population et des Migrations.

7. RÉUNIONS INTERCOMMUNALES

Néant

Le secrétaire,

Raphaël SPINELLI

Fin du conseil municipal à 22h15



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Réf. : CR2015-09
Date : 24/10/2015

8/8

Signatures

Denis MAIRE

Guilhem BEDOIAN

Catherine FRAISEAU

Georges DELEAVAL

Pascale GUIGONNAT

Alexandre GROBEL

Valérie MOSSUZ

Pascal PLANTARD

Marie-Dominique RYCKEBOER

Emilie CLERC-ROGUET